

→ MAAF Assurances, plus qu'un assureur

Depuis toujours, nous plaçons la prévention au cœur de nos actions.

N°1 chez les pros, il était naturel que MAAF s'engage dans la prévention pour les professionnels, comme elle l'a déjà fait depuis longtemps pour la sécurité routière et la santé.

C'est pourquoi nous avons passé un accord avec DIDACTHEM, organisme spécialisé dans la santé et la sécurité des personnes et habilité IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels). Grâce à leur expertise, nous rassemblons pour chaque métier, les conseils pour prévenir les risques professionnels les plus graves ou les plus fréquents.

Tous les conseils qui vous sont donnés ici sont validés par DIDACTHEM.

MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi



MAAF Assurances SA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 000 euros entièrement versé
RCS NIORT 542 073 580 – FR 38 542 073 580 - Code APE 6512Z
Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray - 79036 NIORT - Cedex 9 - maaf.fr

PRÉVENTION ET MÉTIERS

Le GUIDE

SPÉCIAL MÉTIER DU BÂTIMENT GROS ŒUVRE

06/17 - Illustrations : ©ZIMMER / Shutterstock



Prévenir les risques : quels sont les enjeux ?

Les frais engendrés par le manque de prévention peuvent être élevés. Avez-vous calculé le coût d'un accident du travail ou de l'absentéisme ? Et savez-vous que **les coûts indirects sont 4 à 5 fois plus élevés ?**

En effet :

- vous devez remplacer votre salarié absent et cela engendre des frais (intérim, sous-traitance),
- votre production souffre de l'absence de ce salarié et cela engendre une perte de revenus,
- ce contretemps peut générer des tensions avec vos clients, voire même vous faire perdre un client,
- votre taux de « cotisation AT à la CNAMTS » dépend du coût de l'accidentologie connue pour votre activité,
- en tant qu'employeur, vous êtes responsable de la santé et de la sécurité de vos salariés et en cas d'accident, il existe un risque juridique pour vous.

Humaines, sociales, économiques, judiciaires, **les conséquences peuvent peser lourdement sur votre entreprise.** D'où l'importance de la prévention pour vous et vos salariés.



DÉCOUVREZ DANS CE GUIDE tous les conseils pour vous permettre de préserver votre santé et celle de vos salariés.

Mieux vaut prévenir que souffrir !

Les accidents du travail et maladies professionnelles les plus fréquents dans votre métier :

ACCIDENTS DU TRAVAIL

34% concernent les membres supérieurs (y compris les mains et les doigts)

29% sont causés par des chutes de hauteur et plain pied

14% sont causés par l'outillage à main

9% concernent la tête et les yeux

MALADIES PROFESSIONNELLES

86% sont des troubles musculo-squelettiques

6% sont des douleurs au ménisque

Analyse de la sinistralité des AT/MP de l'assurance maladie (données 2015).

... Apprenez à les déjouer.

Dépliez ce document et affichez votre tableau de prévention :



ainsi, vous et vos employés, aurez en permanence sous les yeux de bonnes recettes pour préserver votre santé.





LES GESTES DE VOTRE MÉTIER	LES RISQUES ASSOCIÉS	LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE
Travailler en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> Peut provoquer des chutes ayant des conséquences multiples, du simple hématome au traumatisme grave 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser son harnais Rester vigilant
Utiliser des machines-outils	<ul style="list-style-type: none"> Peut provoquer des coupures Laisser des cicatrices sur les mains Peut entraîner la perte d'un œil La poussière en suspension inhalée peut provoquer des allergies ou de l'asthme Les vibrations des machines peuvent provoquer des troubles musculo-squelettiques au niveau des mains et des poignets, ainsi que des pertes de sensibilité tactile... 	<ul style="list-style-type: none"> Porter ses équipements de protection éviter de faire de la poussière (aspirer plutôt que balayer)
Manipuler des charges lourdes, des objets encombrants et des pièces coupantes	<ul style="list-style-type: none"> Peut entraîner des troubles articulaires et des problèmes vertébraux Entraîne le risque de se faire écraser les doigts et les pieds Entraîne le risque de se couper et d'être griffé 	<ul style="list-style-type: none"> Porter ses équipements de protection Plier les genoux pour porter les charges Effectuer, si possible, ces travaux le soir quand les muscles sont chauds et pas "à froid" le matin (chargement du camion)
Utiliser du ciment et des produits chimiques divers	<ul style="list-style-type: none"> Les produits de traitement du bois peuvent provoquer des allergies, des maladies de la peau et de l'appareil respiratoire Certains composants du ciment peuvent provoquer la gale du ciment 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une bonne hygiène de peau Porter ses équipements de protection
S'exposer aux températures extrêmes et au bruit	<ul style="list-style-type: none"> Le soleil et les UV peuvent provoquer des maladies de la peau (cancers) La déshydratation et les "coups de chaleur" L'hiver favorise les gelures Les machines sont sources de perte d'audition 	<ul style="list-style-type: none"> S'hydrater en buvant plus d'eau Porter ses équipements de protection Protéger sa peau du soleil

À RETENIR : LES BONS GESTES



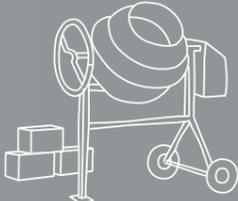
Éviter d'aller sur les chantiers en hauteur sans protection



Il faut porter ses équipements de protection et utiliser son harnais




Éviter de manipuler du ciment sans les équipements de protection




Il faut porter des gants et un masque. Ne pas oublier de garder le dos bien droit




Éviter de se pencher en avant et de marteler un parpaing sans protection



Il faut se mettre à niveau, porter des gants et des lunettes de protection